

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE POMAREZ

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en exercice : 19
Conseillers présents ou représentés : 17
Date de la convocation : 29 juin 2023

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 040-214002289-20230706-202307060148-DE



EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Pascal CASSIAU, maire.

Présents : Guillaume BESSELLERE, Daniel BUOSI, Pascal CASSIAU, Colette DUPOUY, Alain GARBAY, Véronique GUILHORRE, Dominique LAFOURCADE, Joëlle LAGOUARDETTE, Sébastien LARRERE, Oriol MARTINEZ, Laurent MROZINSKI, Caroline NEL, Sandrine SABATHIE, Valérie SAINT-JEAN, Hélène TORTIGUE.

Excusés : Maxime CHARMAN, Maryse DUPRAT, Ludovic NOUGARO (pouvoir à Pascal CASSIAU), Geneviève TACHOIRES.

Absents : -

Secrétaire : Hélène TORTIGUE

2023-07-06-01/48 : Tarifs du restaurant scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2022-07-07-03/60 fixant les tarifs de la restauration scolaire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DECIDE d'établir les tarifs applicables suivants pour les enfants à compter du 01.09.2023 :

Quotient familial (CAF)	Tarif
Inférieur à 300€	0.99€
Compris entre 300€ et 900€	1.00€
Supérieur à 900€	2.40€

DECIDE que le tarif de la tranche « Supérieur à 900€ » sera appliqué à toute famille ne présentant pas de justificatif permettant de la classer dans une tranche tarifaire plus favorable,

DECIDE que la fourniture tardive d'un justificatif permettant tout classement dans une tranche tarifaire inférieure n'engendrera pas de rétroactivité sur la facturation,

DECIDE que le tarif applicable aux adultes est fixé à 4.90€ à compter du 01.09.2023.

CHARGE Monsieur le maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le maire,
Pascal CASSIAU

